

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1074

présenté par

M. Peytavie, Mme Garin, Mme Rousseau, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 5

À la fin de l'alinéa 91, substituer à la date :

« 1^{er} juillet 2027 »

la date :

« 1^{er} juillet 2026 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés, et soutenu par les député.es écologistes, vise à reporter au 1^{er} janvier 2026, et non 2027, l'entrée en vigueur du crédit d'impôt pour services à la personne pour les bénéficiaires de l'APA et de la PCH.

Parmi les ménages qui bénéficient de ce crédit d'impôt, les bénéficiaires de l'APA et de la PCH sont probablement les plus fragiles.

Il convient donc d'accélérer les travaux techniques évoqués par le Gouvernement comme justifiant un tel report pour garantir une entrée en vigueur la plus rapide possible.

Tel est l'objet de cet amendement.